



**Council of Canadians
with Disabilities**

A VOICE OF OUR OWN

**Conseil des Canadiens
avec déficiences**

CETTE VOIX QUI EST LA NOTRE

Personnes handicapées :

Ne plus être la population qui attend

Messages clés et commentaires

Mémoire du CCD au Comité permanent des finances

Le 5 avril 2013

Nous représentons des hommes et des femmes, des garçons et des filles, des pères et des mères, des enfants et des personnes âgées, des travailleurs et des gens sans emploi, des étudiants et des enseignants, des leaders de la communauté et des prestataires de services. Nous sommes citoyens de longue date ou Néo-Canadiens, membres de minorités visibles, de Premières Nations ou Autochtones, et nous sommes des personnes handicapées. Le handicap est un problème qui préoccupe tous les Canadiens. À un moment ou à un autre de notre vie, nous aurons tous recours à des services conçus et élaborés pour rendre le Canada plus accessible et plus inclusif.

Les Canadiens handicapés, leur famille et les organisations qui les représentent travaillent en collaboration avec le gouvernement du Canada depuis plus de 35 ans dans le but de rendre le Canada plus accessible et plus inclusif. Le travail que nous accomplissons collectivement permet d'améliorer le sort des Canadiens handicapés et de faciliter la vie de ces personnes et de leur famille. Les personnes handicapées et les organisations qui les représentent participent à la prospérité ainsi qu'au développement économique et social de notre pays.

Au Canada, être handicapé, c'est être plus susceptible qu'une personne valide de vivre dans la pauvreté. Il est également vrai qu'être pauvre augmente le risque de souffrir d'un handicap. C'est un cercle vicieux qu'il faut briser.

ccd@ccdonline.ca

ccdonline.ca

Tel/Tél: 204-947-0303
Fax/Télé: 204-942-4625
TTY: 204-943-4757
Toll Free/Sans Frais: 1-877-947-0303

926-294 Portage Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3C 0B9
Canada

Introduction

Dix messages clés concernant l'insécurité du revenu, l'emploi et les personnes handicapées

1. Le gouvernement du Canada doit préparer un plan stratégique quinquennal pour répondre aux besoins d'emploi des personnes handicapées. La ministre Finley devrait créer un petit comité consultatif technique afin d'obtenir la participation de la collectivité dans la préparation de ce plan stratégique.
2. Il faudrait accorder la priorité absolue, en matière de nouveaux investissements, aux jeunes (de 18 à 30 ans) en transition qui passent de l'école au travail.
3. Il convient de mettre en place toute une gamme d'initiatives et de mécanismes de soutien, notamment des aides à long terme pour ceux dont les besoins sont plus complexes (p. ex. : handicaps multiples, expérience accrue de la discrimination, Autochtones et femmes). Les régimes actuels de responsabilisation pénalisent ceux dont les besoins sont complexes.
4. Il faut entreprendre des recherches sur l'évolution de la nature du travail et déterminer si les personnes handicapées se heurtent à de nouveaux obstacles.
5. Les Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées et le Fonds d'intégration doivent être maintenus et élargis jusqu'à ce que des ressources désignées et des cibles pour l'emploi des personnes handicapées soient établies dans le cadre des Ententes sur le marché du travail conclues avec les provinces et les territoires. Il faut établir des indicateurs de rendement, dans les mécanismes de rapport de ces ententes, afin de faire ressortir les initiatives d'emploi visant les personnes handicapées.
6. Les obstacles actuels à l'emploi sont bien documentés depuis des années et RHDC doit produire un rapport convivial faisant ressortir les obstacles actuels et, dans la mesure du possible, les pratiques exemplaires permettant de surmonter ces obstacles.
7. De 2005 à 2010, on a observé une hausse de 38 % du taux de participation des personnes handicapées aux programmes d'aide sociale. Il faut amorcer des recherches afin de préciser les raisons de ce phénomène. Certains disent que l'invalidité mène invariablement à l'assistanat, dans le sens où le recours à l'aide sociale demeure la seule option pour de trop nombreux Canadiens handicapés.
8. Pour réussir, il est essentiel d'apporter des adaptations appropriées, mais au-delà des adaptations, les personnes handicapées ont besoin de programmes d'action positive créant des incitatifs au travail. Les initiatives actuelles d'équité en matière d'emploi n'ont pas permis de relever le taux de participation des personnes handicapées au sein de la population active.
9. Le gouvernement doit donner l'exemple et être un employeur modèle.

10. Il faut reconnaître que la concurrence qui règne sur le marché du travail aujourd’hui ne permet pas à toutes les personnes handicapées de se trouver un emploi; c’est pourquoi il convient de prendre des mesures de soutien du revenu, semblables aux initiatives qui ont permis de sortir beaucoup d’aînés de la pauvreté, afin d’éliminer la précarité qui touche de manière disproportionnée les Canadiens handicapés.

Conclusion

Le gouvernement du Canada s’est doté d’un programme clair concernant le marché du travail, un programme auquel peuvent participer les personnes handicapées. Nous sommes une population en attente, en attente que le gouvernement mette en œuvre des stratégies et des approches pour soutenir et aider les personnes handicapées à mettre en pratique leurs compétences et leur expertise. En intervenant ainsi, le gouvernement du Canada prouverait qu’il reconnaît et apprécie à sa juste valeur la place des personnes handicapées dans notre pays – au bout du compte, nous ne sommes pas « CEUX-LÀ », nous sommes VOUS!

Annexe – Démographie

Le saviez-vous?¹

Handicap et sexe

Parmi les Canadiens sans handicap en âge de travailler, la moitié sont des femmes (50,3 %) tandis que ce pourcentage est légèrement plus élevé chez les Canadiens handicapés en âge de travailler (53,2 %).

La scolarité, l'emploi et l'aide sociale – Les femmes assument normalement la responsabilité de l'éducation des enfants et du soin des personnes âgées, et elles sont plus susceptibles d'être monoparentales et d'avoir moins de possibilités d'occuper un emploi stable et bien payé. Il est donc plausible de s'attendre à ce que les femmes handicapées soient plus nombreuses que les hommes à vivre dans des ménages à faible revenu. D'après les données, les femmes handicapées sont en fait légèrement plus susceptibles que les hommes handicapés de vivre sous le seuil de la pauvreté (21,3 % comparativement à 19,6 % respectivement).

Chez les femmes handicapées en âge de travailler et vivant dans des ménages à faible revenu, près de quatre sur dix (38,6 %) n'ont pas leur certificat d'études secondaires, et seulement une sur quatre (24,2 %) travaille dans une entreprise ou a un emploi. Chez les femmes non handicapées, 17,5 % seulement n'ont pas de certificat d'études secondaires et, en majorité, elles ont un emploi (70,7 %).

Toujours parmi les femmes handicapées en âge de travailler vivant dans des ménages à faible revenu, la moitié (49,5 %) ont touché de l'aide sociale au cours des 12 derniers mois, comparativement à moins d'une sur dix (8,6 %) chez celles dont le revenu du ménage est supérieur au SFR (seuil du faible revenu).

Études secondaires et postsecondaires chez les personnes handicapées

Les personnes handicapées en âge de travailler sont plus susceptibles de n'avoir aucune attestation officielle de scolarité, pas même un diplôme d'études secondaires, que les personnes non handicapées (27,4 % et 18,3 % respectivement) et sont aussi moins susceptibles d'avoir un diplôme universitaire ou un certificat (13,2 % comparativement à 20,7 %).

Invalidité, faible revenu et niveau de scolarité maximal

En général, sans égard au niveau de scolarité atteint, les personnes handicapées demeurent environ deux fois plus susceptibles que les personnes non handicapées de vivre avec un faible revenu.

¹ Les renseignements qui suivent sont le fruit du projet du Conseil des Canadiens avec déficiences sur le thème « Pauvreté invalidante/Citoyenneté habilitante », financé par les Alliances de recherche universités-communautés (ARUC) du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Par exemple, 28,7 % des personnes handicapées qui n'ont pas de certificat d'études secondaires sont dans des ménages à faible revenu, comparativement à 14,2 % de leurs semblables non-handicapés. Le rapport du simple ou double des taux de faible revenu entre les personnes handicapées et celles non handicapées est analogue dans le cas des personnes ayant un certificat d'études secondaires (20,2 % comparativement à 11,1 %), un certificat ou un diplôme professionnel (17,8 % comparativement à 9,2 %) ou un certificat ou diplôme collégial (17 % comparativement à 8,3 %).

Toutefois, l'écart diminue, si les personnes handicapées ont un grade, un diplôme ou autre certificat universitaire. Dans ce cas, 12,4 % des personnes handicapées et 8,2 % de leurs semblables non-handicapés vivent avec un faible revenu, soit un écart de 1,5 fois au lieu du double en matière de pauvreté.

Expériences aux études et invalidité

Les personnes en âge de travailler vivant sous le SFR et qui sont devenues handicapées avant de terminer leur scolarité officielle sont plus susceptibles que celles vivant au-dessus du SFR de faire état de difficultés dans leurs études.

Ces difficultés sont notamment de commencer les études plus tard que leurs pairs du même âge (18,1 % comparativement à 8,3 %), de changer d'école (23,3 % comparativement à 15,6 %) et de changer de programme d'études (24,7 % comparativement à 17,2 %) en raison de leur handicap.

Ce groupe est plus susceptible que le groupe comparable vivant au dessus du SFR d'avoir éprouvé diverses formes de séparation ou de ségrégation dans le système d'enseignement. Ainsi, ces personnes sont plus susceptibles d'avoir fréquenté des écoles ou des classes spéciales (25,8 % comparativement à 17,9 %), d'avoir fait une partie de leurs études à la maison (14,8 % comparativement à 10,5 %) et d'avoir quitté leur collectivité pour aller étudier ailleurs à cause de leur handicap (16,3 % comparativement à 8,6 %).

En outre, les membres de ce groupe sont plus susceptibles que leurs semblables vivant au-dessus du SFR de déclarer des frais de scolarité supplémentaires en raison de leur handicap (14,4 % comparativement à 10,5 %). De plus, ils sont plus susceptibles d'avoir subi des interruptions dans leurs études (36,5 % comparativement à 19,8 %) et d'avoir suivi moins de cours qu'ils ne l'auraient fait s'ils n'avaient pas eu un handicap (39,3 % comparativement à 22,4 %). Ces facteurs conjugués font en sorte que la probabilité est plus grande, pour les membres de ce groupe, d'avoir eu besoin de plus de temps pour atteindre leur niveau actuel de scolarité (44,3 % de ceux vivant sous le SFR comparativement à 24,5 % pour les personnes vivant au-dessus du SFR).

Malgré la probabilité plus grande d'avoir de la difficulté à se scolariser, les personnes qui étaient handicapées avant de terminer leur scolarité sont plus susceptibles de reprendre leurs études pour parfaire leur formation si elles vivent en dessous du SFR (31,9 %) que celles qui vivent au-dessus du SFR (21,6 %).

Situation sur le marché du travail

Selon Statistique Canada, les personnes handicapées sont toujours moins susceptibles d'avoir un emploi que les personnes non handicapées; en 2006, 51,3 % des personnes handicapées en âge de travailler avaient un travail, comparativement à 75,1 % des personnes non handicapées. Toutefois, la moitié seulement des personnes handicapées hors de la population active mentionnent que leur handicap les empêche totalement de travailler, et nombre de celles qui se sentent totalement empêchées de travailler doivent surmonter des obstacles sociaux et économiques à l'emploi, en plus de leur handicap.

Le faible taux d'emploi des personnes handicapées est en partie responsable de la plus grande prévalence de pauvreté dont elles souffrent. Même les personnes handicapées qui ont un emploi sont plus susceptibles d'avoir un faible revenu que les personnes non handicapées (11 % c. 7,3 %). De plus, chez les personnes handicapées qui ne travaillent pas, le taux de faible revenu est 1,5 fois plus élevé que chez leurs semblables non handicapés.

Les personnes handicapées à faible revenu étaient presque deux fois plus susceptibles de travailler à temps partiel pour la plus grande partie de l'année (40 à 48 semaines) comparativement à leurs semblables non-handicapés (27 % et 14,9 % respectivement).